

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION (CGI) D'UNE DÉCLARATION de SAILLIE et de NAISSANCE (DSN)



**Eleveur**  
Propriétaire de la femelle



**Envoi DSN**  
MyLOOF  
La Poste



**Traitement**  
Etude des géniteurs + ICAD  
Inscription aux livres



**Edition N° portée**  
Validation par Email / SMS  
avec demande Pedigree préremplie



### PREAMBULE

Ici est expliqué comment et sous quelles conditions l'inscription de votre DSN peut être prise en compte.

Plus simple encore, vous pouvez vous connecter à votre compte personnel MyLOOF qui saura vous guider dans votre démarche. Si vous n'en avez pas encore ou vous avez perdu vos références de connexion, reportez-vous au point des CGI « **OU FAIRE SA DEMARCHE ?** ».

Il n'y a pas de délai obligatoire de déclaration pour que la DSN soit validée mais un tarif de traitement majoré et une demande de pièces justificatives additionnelles peuvent être appliqués en fonction du délai de déclaration (reportez-vous au point des CGI : « **OPTIONS DES TARIFS D'INSCRIPTION D'UNE DSN** »).



### CONDITIONS DE REMPLISSAGE DES INFORMATIONS AVANT TOUT ENVOI

Tout déclarant demandant l'inscription d'une DSN implique qu'il est majeur et s'engage sur le respect du règlement d'une DSN. Il aide à garantir la bonne tenue du livre officiel des origines félines français.

La DSN ne peut être faite que par le propriétaire de la femelle qui a mis bas et qui porte le nom d'affixe de son propriétaire.

La première partie relative à la saillie doit être signée (en original si version papier) par le (la) propriétaire pour son étalon et par le (la) propriétaire pour sa femelle même si c'est le (la) même.

La seconde partie, réservée à la naissance des chatons, doit être complétée par le (la) propriétaire de la femelle.

**Voici quelques conseils :**

- précisez votre **prénom**, ainsi que la civilité (Mme ou M.), afin d'éviter toute confusion ;
- **dates** : n'indiquez qu'un seul jour pour la date de la saillie et un seul jour pour la date de naissance de tous les chatons de la portée même si la mise-bas s'est passée sur 2 jours ; **cela doit aussi être la même date de naissance que celle enregistrée à l'ICAD** ;
- **géniteurs** : écrivez leur prénom et nom complet et leur numéro de pedigree à l'identique de ce qui figure sur leur pedigree ;
- **chatons** : indiquez le nombre total de chatons vivants à la date de la déclaration (déclaration sur l'honneur). Attention ! (Conséquences de l'ordonnance 2015-1243) ;
- en signant cette DSN, la demande de pedigree sera automatiquement faite sur tous les chatons vivants de la portée et en une seule fois. Seuls les éleveurs professionnels avec un numéro de SIRET dit d'un « élevage d'autres animaux » déjà enregistré au LOOF, pourront sélectionner les chatons de tout ou partie de la portée pour demander leurs pedigrees.



### CONDITIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA DSN PAR LE LOOF

Vous devez désigner l'affixe de la portée.

Si vous n'avez pas encore d'affixe, vous devez en déclarer un dans le même temps et au plus tard avant la demande des pedigrees (voir les CGI d'un affixe), sans quoi le LOOF ne pourra vous éditer les pedigrees de la portée déclarée.

Le LOOF vérifie l'identification des reproducteurs auprès de l'ICAD.

- ❖ Si l'étalon est né et vit à l'étranger, joindre la copie recto-verso de son pedigree original et la copie d'un document d'identification au nom de son propriétaire.
- ❖ Si le ou les reproducteurs ont été importés, vous devez faire établir leur certificat d'enregistrement de généalogie au LOOF (voir menu « Éleveurs, Pedigrees, Chats étrangers » sur le site du LOOF). Ce document peut être demandé en parallèle de la DSN mais, en raison des délais de traitement, il est préférable d'anticiper.

**Le coût est de 40 € par chat géniteur.**

Si le géniteur a obtenu de nouveaux titres depuis sa dernière portée déclarée au LOOF, vous pouvez joindre la copie de ses nouveaux diplômes de titre (les certificats d'aptitude obtenus en exposition ne sont pas des diplômes de titre). Vous pouvez également joindre la copie des résultats de tests des maladies génétiques relatives à la race de vos chats (voir sur le site LOOF « Éleveurs, Tests génétiques, Santé »).

Il ne pourra pas être inscrit de nouvelles DSN d'une même femelle ou du même éleveur tant que les pedigrees de sa précédente portée n'auront pas été édités.

Pour information et en prévision des pedigrees qui découleront de la DSN, les prénoms de vos chatons seront suivis ou précédés du nom de votre affixe. **Le prénom d'un chaton ne doit pas inclure de nom d'affixe déjà inscrit au LOOF (se référer au règlement d'un affixe)**. Le nombre de caractères du nom du chaton avec celui de l'affixe ne doit pas excéder au total **41 caractères et espaces** et les accents sur les lettres ne sont plus pris en compte.



### OPTIONS DES TARIFS D'INSCRIPTION D'UNE DSN

- **15 € par chaton** si la DSN parvient au LOOF moins de 4 mois après la naissance des chatons ;
- **25 € par chaton** si la DSN parvient au LOOF entre 4 et 6 mois après la naissance des chatons ;
- **50€ par chaton** : passé un délai de 6 mois, la DSN ne sera acceptée que sur présentation des tests génétiques de compatibilité de filiation des chatons avec leurs deux géniteurs.

La date prise en compte est celle correspondant à la date de réception du dossier complet au LOOF.



### LE DELAI DE CORRECTION OU D'ANNULATION

En cas d'annulation, les sommes engagées pourront être remboursées tant que la DSN n'est pas traitée.

En cas de correction, un délai de rétraction de 8 jours révolus sans frais additionnels vous permet de corriger une DSN si cela vient de votre initiative. Passé ce délai, les frais d'inscription restent acquis par le LOOF au titre du traitement administratif.

La DSN de la portée après ce délai de rétractation ne sera enregistrée qu'au règlement de frais additionnels. Le LOOF sera aussi en droit de vous réclamer des compléments d'informations au regard de la cohérence des informations transmises. Le LOOF pourra notamment vous réclamer des justificatifs permettant de valider l'inscription des chatons aux livres de la fédération.

- **Frais de traitement correctif : 15€ additionnels au tarif d'une DSN** au titre de traitement au-delà du délai de rétractation de 8 jours révolus.

La date prise en compte est celle correspondant à la date de réception au LOOF.

Si vous avez un doute pour remplir vos déclarations, contactez-nous à [dsn@loof.asso.fr](mailto:dsn@loof.asso.fr)



### OU FAIRE SA DEMARCHE ?

PAR MYLOOF.FR ([www.myloof.fr](http://www.myloof.fr))

ou

PAR COURRIER (LOOF – Service DSN – 1 rue du Pré Saint Gervais – 93697 Pantin Cedex)



### CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement d'inscription d'une DSN peut être réglé par **carte bancaire** (en utilisant MyLOOF.fr), par **chèque** à l'ordre du LOOF ou par **virement avec la référence « DSN + NOM PRENOM de l'éleveur propriétaire de la femelle + date de naissance de la portée »** (accompagné du formulaire d'inscription + la copie d'ordre de virement).

Si votre déclaration est faite par notre formulaire papier, en cas d'absence de paiement, un paiement insuffisant, un formulaire non entièrement complété ou non signé au-delà du délai de rétraction, les frais d'inscription de la DSN resteront dus au titre du traitement intervenu.

En cas d'impayé, en plus de la suspension du traitement, les frais bancaires de traitement d'impayé vous seront facturés au réel par le LOOF (10.50 € TTC par impayé).



### COORDONNEES BANCAIRES

Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03945	00050333353	76

IBAN : **FR76 3000 3039 4500 0503 3335 376**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Société Générale Saint Denis ENT 2

**Retrouvez aussi toutes les instructions sur le site Internet : [loof.asso.fr](http://loof.asso.fr)**